



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 septembre 2012  
Français  
Original : anglais

## Soixante-septième session

Point 96 e) de l'ordre du jour provisoire\*

### Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

## Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

Au cours de la période considérée, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a tenu deux réunions. Les trente-troisième et trente-quatrième réunions ministérielles se sont tenues respectivement à Bangui, du 5 au 9 décembre 2011, et à Bujumbura du 14 au 18 mai 2012. Elles ont été organisées par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), qui assure le secrétariat du Comité depuis que le Secrétaire général a décidé de charger le Département des affaires politiques de remplir ces fonctions qui relevaient auparavant du Bureau des affaires de désarmement.

Les réunions susmentionnées ont permis aux membres du Comité d'élaborer collectivement des moyens de faire face aux nouvelles menaces pesant sur la paix et la sécurité en Afrique centrale. C'est ainsi qu'à sa trente-troisième réunion ministérielle, le Comité a adopté une déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale. Il a aussi continué d'examiner des questions récemment inscrites à son ordre du jour telles que l'exploitation illégale des ressources naturelles en Afrique centrale, l'impact des changements climatiques sur la paix et la sécurité en Afrique centrale et la promotion de la Journée internationale des veuves, initiative destinée à sensibiliser l'opinion à la situation tragique des veuves et de leurs enfants.

\* A/67/150.



Les explosions meurtrières qui se sont produites le 4 mars 2012 dans un dépôt de munitions de Brazzaville ont montré à quel point il était nécessaire de gérer de façon adéquate les stocks d'armes et de munitions, conformément aux dispositions de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa). Les États membres du Comité sont convenus de ratifier la Convention avant le vingtième anniversaire du Comité devant être célébré à Brazzaville en décembre 2012. L'entrée en vigueur de cet instrument nécessite au préalable le dépôt de six instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

Le Comité a également examiné des questions actuellement inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. C'est ainsi qu'il est demeuré saisi de la question de la piraterie et de l'insécurité maritime, qui figure dans son programme de travail depuis 2008. Il a aussi fait le point de l'application des mesures prises à l'échelle nationale et sous-régionale en vue de lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée, et s'est félicité de l'aide que le BRENUAC avait fournie à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à la Commission du golfe de Guinée afin d'organiser un sommet régional. Lors de l'examen du point relatif aux efforts visant à combattre les groupes armés en Afrique centrale, il a débattu des éléments contenus dans la stratégie régionale de lutte contre la menace que fait peser l'Armée de résistance du Seigneur et l'impact des actions de ce groupe, qui a été présentée au Conseil de sécurité le 29 juin 2012, de même qu'il examiné les moyens par lesquels il pourrait contribuer à la mise en œuvre de cette initiative.

Enfin, le Comité a établi des partenariats stratégiques avec des organisations dont les activités avaient un rapport avec ses propres travaux. C'est ainsi qu'ont participé pour la première fois à ses réunions des représentants des bureaux sous-régionaux pour l'Afrique centrale de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). En outre, il a resserré ses liens avec les partenaires techniques susceptibles de l'aider à mener à bien les tâches qui lui ont été confiées, notamment le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale et le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes.

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 66/55, intitulée « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale », l'Assemblée générale a réaffirmé son soutien aux efforts visant à promouvoir les mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional afin d'atténuer les tensions et les conflits en Afrique centrale et de promouvoir la paix, la stabilité et le développement durables dans la sous-région.

2. Par la même résolution, l'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour le soutien que celui-ci avait apporté à l'inauguration effective du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), à Libreville, et a encouragé vivement les États membres du Comité et les partenaires internationaux à appuyer les travaux de ce bureau. Il a aussi prié le Secrétaire général de continuer à lui fournir l'assistance nécessaire au succès de ses réunions ordinaires semestrielles et lui a demandé de lui présenter, à sa soixante-septième session, un rapport sur l'application de la résolution.

3. Le présent rapport fait suite à cette demande et concerne les activités entreprises par le Comité entre juillet 2011 et juin 2012.

## II. Activités du Comité

4. Le Comité a tenu ses trente-troisième et trente-quatrième réunions ministérielles respectivement à Bangui, du 5 au 9 décembre 2011, et à Bujumbura du 14 au 18 mai 2012. Y ont participé les 11 États membres du Comité, à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, le Rwanda et le Tchad.

5. Les organismes ci-après ont pris part aux réunions ministérielles, en qualité d'observateurs : l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, le secrétariat de la CEEAC, le Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de la CEA, le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, le Bureau des Nations Unies au Burundi et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

6. Les principales questions examinées lors des deux réunions ministérielles sont présentées dans les paragraphes ci-après.

**A. Déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale**

7. À sa trente-troisième réunion ministérielle, le Comité a élaboré puis adopté une déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale, dans laquelle il constatait la présence d'une menace terroriste dans la sous-région, recensait des moyens d'atténuer les risques grâce à la coopération accrue entre ses États membres dans les domaines sécuritaires, économiques et sociaux, et définissait des objectifs spécifiques à atteindre aux niveaux national, régional et international.

8. En sa qualité d'entité chargée d'assurer le secrétariat du Comité, le BRENUAC s'emploie à obtenir auprès des organismes des Nations Unies et autres partenaires internationaux compétents, notamment la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, les compétences et ressources nécessaires à la réalisation des buts énoncés dans la feuille de route. À sa trente-cinquième réunion ministérielle, le Comité sera saisi de différentes options permettant de transformer la feuille de route en stratégie intégrée.

**B. Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé (Convention de Kinshasa et Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale)**

9. Durant la période à l'examen, le Comité a continué d'examiner le programme à deux volets défini dans l'Initiative de Sao Tomé qui a été adoptée en 2007. Les débats ont été axés sur la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa) et sur le Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale.

10. À ce propos, les explosions meurtrières survenues le 4 mars 2012 dans un dépôt de munitions à Brazzaville rappellent cruellement à quel point il est nécessaire de renforcer les procédures de gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre en Afrique centrale. Elles témoignent également de l'importance de la Convention de Kinshasa en tant que cadre pour l'adoption de mesures appropriées au niveau national.

11. La Convention de Kinshasa a été signée par tous les États membres du Comité. Pour qu'elle entre en vigueur, il faut que soient déposés six instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. À la trente-quatrième réunion ministérielle, les États membres du Comité sont convenus de ratifier la Convention avant le vingtième anniversaire du Comité qu'il est prévu de célébrer en décembre 2012 à Brazzaville. Au 30 juin 2012, la République centrafricaine avait mené à bonne fin la procédure de ratification et était en train de prendre les dispositions nécessaires au dépôt de son instrument de ratification auprès du Secrétaire général. En outre, certains États membres du Comité avaient commencé à appliquer les mesures prévues par la Convention, notamment la création de commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre.

12. La trente-troisième réunion ministérielle du Comité a permis de faire le point de la mise en œuvre du Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale et de recenser les initiatives en cours. C'est ainsi que le représentant du secrétariat de la CEEAC a présenté les activités de la Communauté, notamment celles qui consistaient à organiser des ateliers et des séminaires de sensibilisation, à mettre au point des outils de formation, à appuyer le renforcement des capacités à l'échelle nationale, et à dresser un inventaire des pratiques optimales. Il a toutefois été noté qu'il y avait eu des retards dans l'exécution de ces activités qui tenaient en partie à l'insuffisance des contributions financières versées par les États membres et à l'absence d'homologues nationaux dans certains pays.

### **C. Examen de la situation géopolitique et de l'état de la sécurité en Afrique centrale**

13. Comme il le fait habituellement, le Comité a permis à ses États membres de se concerter au sujet des problèmes de paix et de sécurité auxquels faisait face la sous-région.

14. Le Comité a pris note des progrès accomplis en ce qui concerne les processus démocratiques et le renforcement des institutions, en soulignant que plusieurs élections s'étaient déroulées avec succès dans la sous-région. Il a néanmoins constaté que des menaces inquiétantes continuaient de peser sur la paix et la sécurité de certaines parties de l'Afrique centrale, notamment des vols à main armée en mer et des actes de piraterie dans le golfe de Guinée, et des poches d'insécurité en République centrafricaine et en République démocratique du Congo.

15. Afin de faciliter un examen plus approfondi des mesures d'atténuation qui pourraient être prises par ses États membres, le Comité a demandé que soit établi, avant sa trente-cinquième réunion ministérielle, un document sur les menaces à la paix et à la sécurité, contenant des recommandations du secrétariat de la CEEAC

### **D. Sécurité maritime et piraterie dans le golfe de Guinée**

16. Le Comité a examiné la question de la piraterie et de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, qui constituait l'un des principaux thèmes de son ordre du jour depuis 2008. Il a appelé l'attention sur les mesures prises en vue de garantir les intérêts maritimes vitaux des États du golfe de Guinée membres de la CEEAC, notamment la tenue de réunions techniques communes entre la CEEAC, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Commission du golfe de Guinée et autres parties prenantes.

17. Le Comité a fait le point des efforts accomplis en vue de rendre opérationnel le Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC) qui a été créé en application du Protocole relatif à la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États de la CEEAC dans le golfe de Guinée, signé le 24 octobre 2009 à Kinshasa. Certaines des questions soulevées par la création du Centre ont été examinées, notamment le problème des difficultés financières imputables aux arriérés de contributions des États membres de la CEEAC. Il a été noté que, lors d'une réunion des ministres chargés des transports maritimes des États signataires du Protocole qui devait se tenir avant septembre 2012, l'accent serait mis sur la

nécessité de budgétiser les besoins du CRESMAC à l'échelle nationale et de garantir le versement de contributions financières au titre de l'exercice 2013. Le Comité s'est félicité de la volonté politique dont avaient fait preuve le Cameroun, le Congo (pays hôte du Centre) et la Guinée équatoriale en vue de promouvoir l'entreprise par l'intermédiaire du Centre multinational de coordination pour la zone D du golfe de Guinée (couvrant l'espace maritime du Cameroun, de la Guinée équatoriale, du Gabon et de Sao Tomé-et-Principe).

18. Le Comité a pris note des débats que le Conseil de sécurité avait consacrés, le 19 octobre 2011 et le 27 février 2012, à la piraterie et aux vols armés commis en mer dans le golfe de Guinée. Il a salué le rôle de coordination joué par le BRENUAC en étroite collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest dans la mise en œuvre de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité.

19. Le Comité a également examiné l'organisation d'un sommet conjoint des États du golfe de Guinée en vue d'élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité dans la résolution susmentionnée. Ayant déjà demandé dans le passé à organiser des débats régionaux sur la sécurité maritime, le Cameroun a proposé d'accueillir ce sommet. Le manque de fonds nécessaires à cette réunion a été jugé préoccupant compte tenu de la nécessité d'assurer une participation de haut niveau.

#### **E. Impact du changement climatique sur la paix et la sécurité en Afrique centrale**

20. À sa trente-troisième réunion ministérielle, le Comité a examiné l'impact du changement climatique sur la paix et la sécurité en Afrique centrale. Le représentant du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a présenté, au nom du Bureau des affaires de désarmement, une note d'information relative à l'impact que les migrations, la dégradation des sources d'approvisionnement en eau, la baisse de la production agricole et la fréquence croissante des catastrophes naturelles avaient sur la sécurité. Dans sa note, le Centre a donné un aperçu général des stratégies sous-régionales en place et des initiatives intergouvernementales en cours qui visaient à lutter contre les effets des changements climatiques en Afrique centrale et a demandé une participation accrue des États membres à ces efforts.

#### **F. Les femmes, la paix et la sécurité, et l'application par les États d'Afrique centrale de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et autres résolutions pertinentes**

21. Le Comité s'est penché sur les résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité, ainsi que sur la résolution 65/69 de l'Assemblée générale. Les représentants du Burundi et de la République centrafricaine ont décrit les mesures prises pour promouvoir et protéger les droits des femmes dans leurs pays respectifs. Le Comité a souligné qu'il était nécessaire d'élaborer des plans d'action nationaux et a sollicité à cet effet l'aide du BRENUAC. Ce dernier et le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale d'ONU-

Femmes sont convenus de coopérer étroitement et de commencer, de concert avec les États membres, à élaborer des plans d'action nationaux.

### **G. Lutte contre les groupes armés en Afrique centrale (notamment l'Armée de libération du Seigneur)**

22. À sa trente-quatrième réunion ministérielle, le Comité a examiné la menace que constituait la présence de groupes armés dans la sous-région. Le représentant du BRENUAC a fait un exposé sur les activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et leurs conséquences pour les populations de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo, ainsi que sur l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre la menace constituée par la LRA, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 14 novembre 2011 (S/PRST/2011/21). Il a été noté que la stratégie régionale élaborée en consultation avec les présences des Nations Unies dans la région et l'Union africaine, comportait les cinq objectifs stratégiques suivants : rendre pleinement opérationnelle et mettre en œuvre l'Initiative de coopération régionale lancée sous l'égide de l'Union africaine et visant à lutter contre la LRA; redoubler d'efforts en vue de promouvoir la protection des civils; étendre à toutes les zones où sévit la LRA les activités actuelles de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration; promouvoir dans toutes les zones susmentionnées les interventions coordonnées à caractère humanitaire et visant à assurer la protection des enfants; fournir aux gouvernements touchés par les activités de la LRA un appui dans les domaines de la consolidation de la paix, des droits de l'homme, de l'état de droit et du développement à long terme, afin de les aider à étendre leur autorité sur la totalité de leur territoire. Il a été rappelé que, dans la déclaration de son président en date du 29 juin 2012 (S/PRST/2012/18), le Conseil de sécurité avait approuvé la stratégie régionale et demandé instamment au BRENUAC d'en appuyer la mise en œuvre. En outre, le Comité a été informé des différentes missions qu'avaient effectuées conjointement le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du BRENUAC, Abou Moussa, et l'Envoyé spécial de l'Union africaine sur la question de la LRA, Francisco Madeira.

23. Le Comité a salué les efforts menés par le BRENUAC pour coordonner l'élaboration de la stratégie de lutte contre la LRA. Il s'est aussi félicité de la capture de Caesar Achellam, un commandant de la LRA. Il a en outre accueilli avec satisfaction la création, à Goma, en République démocratique du Congo, d'un centre commun de fusion du renseignement, qui contribuera à la mise en commun des informations relatives aux forces négatives à l'œuvre dans la sous-région ainsi qu'à la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

### **H. Faits nouveaux concernant le Bureau des affaires de désarmement**

24. Le représentant du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a présenté au Comité, au nom du Bureau des affaires de désarmement, un bref exposé sur les faits nouveaux les plus récents intéressant les armes conventionnelles, notamment les armes légères et de petit calibre, et les armes de destruction massive, ainsi que les problèmes de désarmement et autres questions

relatives à la maîtrise des armements. Les États membres ont été vivement encouragés à participer aux réunions internationales consacrées aux affaires de désarmement afin d'assurer l'adoption d'une position commune aux pays d'Afrique centrale sur la question. En outre, ils ont été invités à s'acquitter de leur obligation de faire rapport, notamment en ce qui concerne l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et autres instruments juridiques contraignants.

25. Les membres du Comité ont en outre échangé des informations sur le processus qui, au sein de l'Organisation des Nations Unies, vise à déboucher sur l'adoption d'un traité sur le commerce des armes ainsi que sur la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Les États membres ont exprimé des préoccupations quant à la sécurité des stocks de munitions, appelant l'attention sur les risques que faisaient courir une mauvaise gestion de ces stocks ou leur détournement au profit d'acteurs non étatiques. Le représentant du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a fourni des informations sur les directives techniques d'application volontaire régissant la gestion des stocks de munitions classiques ainsi que sur le programme « SaferGuard » qui visent à assurer la sécurité des munitions et à protéger la vie humaine.

## **I. Exploitation illégale des ressources naturelles**

26. Suite aux préoccupations exprimées par certains États membres à la trente-deuxième réunion ministérielle du Comité, le représentant du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a présenté, au nom du Bureau des affaires de désarmement, une note d'information sur l'impact de l'exploitation illégale des ressources naturelles sur la sécurité en Afrique centrale, dans laquelle le Centre examinait le rôle des ressources naturelles dans les conflits violents et les effets que les différents types de ressources et leur emplacement géographique pouvaient avoir sur la durée et le degré de violence de ces conflits ainsi que sur les objectifs politiques des belligérants. La note contenait en outre un aperçu des initiatives internationales, sous-régionales et bilatérales visant à lutter contre l'exploitation illégale de ressources naturelles et faisait remarquer que ce problème était encore loin d'être résolu même si certains de ces efforts avaient été couronnés de succès.

## **J. Promotion de la Journée internationale des veuves**

27. À sa trente-deuxième réunion ministérielle, le Comité avait décidé d'inscrire à l'ordre du jour de ses prochaines réunions l'examen de la résolution 65/189 de l'Assemblée générale, adoptée à l'initiative du Gabon le 2 décembre 2010 et intitulée « Journée internationale des veuves », qui portait sur la nécessité de protéger les veuves et leurs enfants. Le représentant du Gabon a insisté sur l'importance de la résolution susmentionnée et a informé le Comité des mesures prises par son pays en vue d'en assurer la mise en œuvre efficace, notamment grâce à la révision de la législation en vigueur. Le Comité a souligné qu'il était nécessaire d'appliquer pleinement la résolution et a engagé les partenaires internationaux à fournir un appui à cette fin.

## **K. Coopération avec des organismes internationaux et régionaux, notamment l'Organisation des Nations Unies**

28. Durant la période considérée, le Comité a établi des partenariats dans les domaines essentiels avec différents organismes sous-régionaux, régionaux et internationaux. C'est ainsi que des organismes tels les bureaux sous-régionaux pour l'Afrique centrale d'ONU-Femmes et de la CEA ont participé pour la première fois à la trente-quatrième réunion ministérielle du Comité. Le BRENUAC et les bureaux sous-régionaux d'ONU-Femmes et de la CEA sont convenus de resserrer leurs liens de coopération à l'appui des efforts du Comité en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique centrale. Parallèlement, le Comité a encouragé le BRENUAC et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à renforcer leur coopération dans le domaine de la sécurité des frontières.

29. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale d'ONU-Femmes a aussi offert son appui aux États membres afin de les aider à renforcer les capacités des femmes de la sous-région. De même, le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de la CEA a proposé de renforcer les moyens dont disposaient les États membres pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement.

## **L. Préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire du Comité**

30. Le Comité est convenu de célébrer son vingtième anniversaire à sa trente-cinquième réunion ministérielle, qui aura lieu à Brazzaville du 3 au 7 décembre 2012. Une commission préparatoire a été créée et comprend des membres du bureau ainsi que des représentants du BRENUAC et du pays hôte. Le secrétariat du Comité sera chargé de superviser les préparatifs.

## **III. Questions administratives et financières**

31. À la suite de la décision du Secrétaire général de charger le Département des affaires politiques d'assurer le secrétariat du Comité, le BRENUAC assume ces fonctions depuis mai 2011 au moyen des ressources existantes. Toutefois, cette responsabilité supplémentaire n'a pas été prise en compte lorsque l'effectif du Bureau a été arrêté et le Fonds d'affectation spéciale n'a reçu que des contributions extrabudgétaires limitées durant la période à l'examen.

32. Au 31 décembre 2011, le solde du Fonds d'affectation spéciale s'élevait à 51 903 dollars. Aucun montant supplémentaire n'a été versé depuis les contributions de l'Angola (10 000 dollars), de la République du Congo (10 961 dollars) et de Sao Tomé-et-Principe (25 273 dollars), soit au total 46 234 dollars, qui ont été reçues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2011.

33. Le Comité a examiné la situation financière du Fonds d'affectation spéciale et rendu hommage aux États membres qui avaient versé des contributions. Il a invité les États membres à s'acquitter de leurs obligations financières au titre de la Déclaration de Libreville relative au Fonds d'affectation spéciale, faisant valoir que le non-paiement des sommes dues risquait d'avoir un effet préjudiciable sur son

propre fonctionnement. Il a aussi demandé à la communauté internationale de verser des contributions financières au Fonds d'affectation spéciale.

#### **IV. Conclusions et recommandations**

34. Le Secrétaire général se félicite que des recommandations et d'autres mesures visant à renforcer la paix et la stabilité en Afrique centrale aient été adoptées et que la Convention de Kinshasa ait été signée par tous les États membres. Il prie instamment ces derniers de ratifier rapidement la Convention afin qu'elle puisse entrer en vigueur avant la célébration du vingtième anniversaire du Comité.

35. La sous-région continue de faire face à des obstacles qui ont des incidences préjudiciables sur sa sécurité. Pour contrer ces dangers, aussi bien traditionnels que nouveaux, le Comité a adopté une déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme l'aideront à mettre en œuvre les mesures prévues dans la feuille de route. Le Secrétaire général encourage le Comité à achever l'évaluation de l'impact des initiatives de lutte contre les groupes armés en Afrique centrale.

36. Le Secrétaire général salue les efforts déployés par des entités des Nations Unies telles que ONU-Femmes, la CEA, le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale et le BRENUAC afin d'établir un cadre de collaboration qui permette de s'attaquer collectivement aux problèmes de paix et de sécurité en Afrique centrale.

37. À la veille de la célébration de son vingtième anniversaire, le Comité demeure un cadre important de discussion et de décision pour les pays d'Afrique centrale. Le Secrétaire général l'encourage à poursuivre l'action qu'il a entreprise en vue de renforcer ses liens de collaboration avec différentes entités des Nations Unies, l'Union africaine et d'autres partenaires en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.

38. Le Secrétaire général tient à remercier l'Angola, le Congo et Sao Tomé-et-Principe des contributions financières qu'ils ont versées au Fonds d'affectation spéciale, conformément à la Déclaration de Libreville. Il demande à tous ceux qui sont en mesure de le faire, en particulier aux membres du Comité, de soutenir grâce à leurs contributions volontaires, les activités du Fonds qui constitue un mécanisme important de renforcement de la confiance entre les États d'Afrique centrale.

39. Le Secrétaire général attend avec intérêt la tenue de la trente-cinquième réunion ministérielle et la célébration du vingtième anniversaire du Comité, qui auront lieu toutes deux à Brazzaville en décembre 2012. Il espère que ces manifestations permettront de tirer les leçons des succès passés du Comité et de jeter les fondements de ses travaux futurs. Il remercie le BRENUAC, le Bureau des affaires de désarmement et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique de l'appui qu'ils ont apporté aux travaux du Comité.

## Annexe

**État financier du Fonds d'affectation spéciale  
du Comité consultatif permanent des Nations  
Unies chargé des questions de sécurité  
en Afrique centrale pour 2011**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Solde du Fonds au 31 décembre 2010 . . . . .	29 305
Recettes du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011	
Contributions volontaires . . . . .	46 234
Fonds reçus sous arrangements interorganisationnels . . . . .	—
Intérêts créditeurs . . . . .	722
Autres recettes et recettes diverses . . . . .	—
<b>Total partiel, recettes . . . . .</b>	<b>76 261</b>
Dépenses du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 . . . . .	21 556
Dépenses d'appui au programme . . . . .	2 802
<b>Total partiel, dépenses . . . . .</b>	<b>24 358</b>
Ajustement sur exercices antérieurs . . . . .	—
<b>Réserves et solde du Fonds au 31 décembre 2011 . . . . .</b>	<b>51 903</b>

*Note* : Pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011, des contributions d'un montant total de 46 234 dollars ont été reçues de l'Angola (10 000 dollars), de la République du Congo (10 961 dollars) et de Sao Tomé-et-Principe (25 273 dollars).